

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 28

Le 7 février 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 1<sup>er</sup> février 2023. Publication de la convocation le : 2 février 2023

**Etaient présents :**

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

**Etaient absents :**

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
Mme Marie-France CAUSEUR  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance :** M. Didier LOAS

**Date de transmission au contrôle de légalité :** 10 FEV. 2023

**Date de publication :** 10 FEV. 2023

**Délibération n° 2023-008 : Numérotation 2 bis rue des Anémones**

**Rapporteur :** Mme Véronique MADEC

La maison ayant son accès depuis la route au 10 route de la plage est séparée en deux lots :

- le rez-de chaussée auquel on accède par le 10 route de la plage ;
- l'ensemble composé du premier et du deuxième étage, qui a pour l'instant un accès par un escalier extérieur à l'angle nord de la maison.

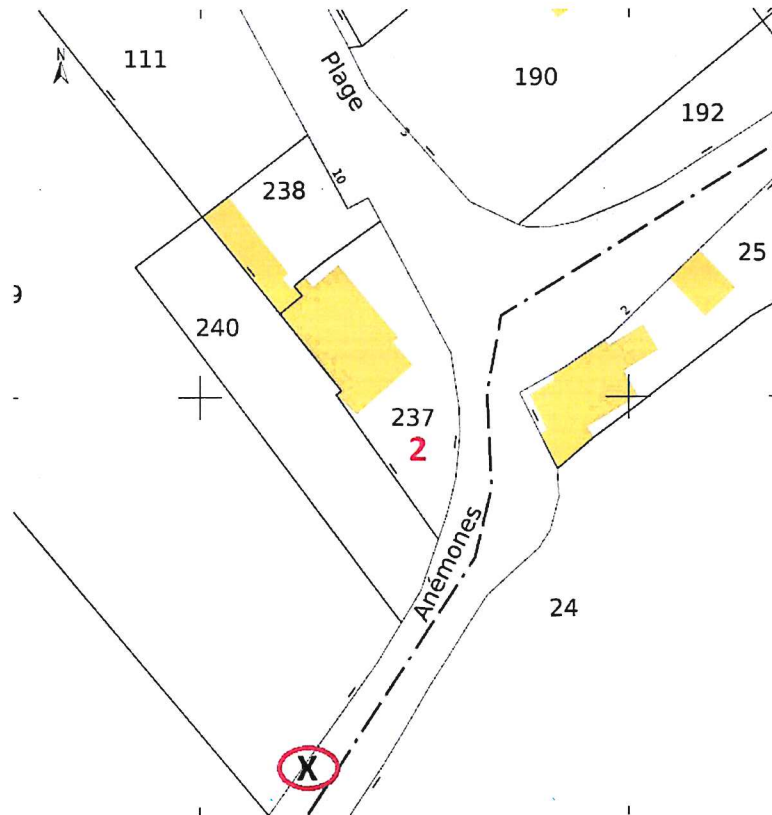
Le projet est de changer l'accès à la partie des étages, en créant un nouvel accès par la rue des anémones, quelques places de parking sur la parcelle, un escalier extérieur et une porte d'entrée au premier étage. Il y aura donc un nouvel accès depuis la route (rue des anémones) à la "prairie" (parcelle 242), avec quelques places de stationnement à l'extrémité sud-est de cette parcelle. Le nouveau numéro de rue pour cet accès est le 2 rue des anémones d'après le certificat d'achat.

Le numéro 2 qui existait déjà sur la parcelle 052 AE 239 est supprimé car la parcelle n'est plus constructible et n'a pas d'intérêt de se voir attribuer un numéro.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

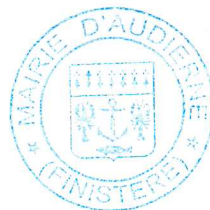
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la numérotation au 2 bis Rue des Anémones tel que présenté ci-dessus ;
- procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.



Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire  
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,  
M. Didier LOAS